



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 01/10/2019
Reçu en préfecture le 01/10/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190923-2019_09_177-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

2019-09-177 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 17 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt trois septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle - Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Annie ROY , Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Thierry ROUAULT , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Catherine DONZEAU-HOUGH , Corinne VENAYRE

Absents :

Catherine VIANDON, Gérard HENRY, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Michel GALAND, Jean-Paul GARRAUD, Jocelyne LEMOINE, Odile LUMINO, Alain MAROIS, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Francis PEJEAN, James SEYNAT, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Corinne VENAYRE, Thierry MARTY pouvoir à Agnès SEJOURNET, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Jean Claude ABANADES pouvoir à Francine TREBUCHAIRE, Michel FOULHOUX pouvoir à Jérôme COSNARD, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Loïc MAGNAN pouvoir à Bernard PIOT, Armand REIS-FILIFE pouvoir à Jack ALLAIS, David RESENDÉ pouvoir à David REDON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 1ER JUILLET 2019

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 2 septembre 2019

FINANCES ET FISCALITE

Pour avis du Bureau communautaire avant présentation au Conseil communautaire du 23 septembre 2019 :

Rapporteur : Philippe BUISSON, en l'absence de Madame Anne BERTHOME

En date du 28 mars 2019, le Conseil municipal de Coutras a sollicité une aide financière auprès de la Communauté d'agglomération pour un montant de 74 600 € HT dans le cadre de l'aménagement d'une rivière de contournement au seuil de Coutras sur la Dronne aval.

Le Bureau communautaire a émis un avis favorable pour le versement d'un fonds de concours à la commune de Coutras.

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

B-2019-09-045 : Accueil de Loisirs élémentaire à Saint Denis de Pile : convention de partenariat avec l'EHPAD "Barail des Jais"

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),
Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :
- à signer la convention ou tout document afférent.

BUREAU du 16 septembre 2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

B-2019-09-046 : ZAE Frappe: cession des lots 1 et 2 à la société Rénovation Pompes Vannes Industrielles

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),
Le Bureau communautaire décide :
- d'autoriser la vente des lots 1 et 2 à la société Rénovation Pompes Vannes Industrielles ou à toute personne morale de son choix qui se substituera à elle, dans les conditions définies ci-dessus, et sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme à l'activité présentée et pour lequel l'accord a été donné,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à cette transaction et les autorisations de domiciliation.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

B-2019-09-047 : Adhésion de La Cali au Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable de Bordeaux Métropole

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de La Cali au Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

B-2019-09-048 : Organisation d'un événement grand public dans le cadre de la démarche de Plan Climat de La Cali : remboursement de frais de transport des intervenants

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- régler la facture présentée par Acclimaterra, correspondant aux frais de déplacement des chercheurs intervenant lors de la journée événement du 27 septembre.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

B-2019-09-049 : Convention de partenariat entre La Cali et les collèges Jean Auriac à Arveyres, Henri de Navarre à Coutras, des Dagueys à Libourne, Jean Aviotte à Guîtres

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat ci-annexées ou tout document y afférent.

B-2019-09-050 : Aide financière pour les initiatives des jeunes du territoire : soutien à l'association « Les Pharmas ont 4L » pour participer au « 4L Trophy »

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à octroyer une bourse de 250 € à l'association « LES PHARMAS ONT 4L »

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2019-09-051 : Mise en oeuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics : convention de coopération entre La Cali, le centre intercommunal d'action sociale, la ville de Libourne, le centre communal d'action sociale et le PLIE du Libournais

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de coopération entre La Cali, le CIAS, la Commune de Libourne, son CCAS et le PLIE du Libournais sur la mise en oeuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics, ainsi que tout document afférent.

AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

B-2019-09-052 : Adhésion de La Cali à l'association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques - ADELFA 33

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide

- d'adhérer à l'association ADELFA33,
- de régler chaque année la cotisation,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2019-09-053 : Mise à disposition partielle d'un agent communautaire auprès de la Ville de Libourne

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition d'un agent de La Cali auprès de la Ville de Libourne dans les conditions prévues par la convention annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente.

B-2019-09-054 : Renouvellement de mise à disposition partielle d'un agent communautaire auprès de la Ville de Coutras

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition d'un agent de La Cali auprès de la Commune de Coutras dans les conditions prévues par la convention annexée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 1er octobre 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

